

LI HUNG CHANG AFFIRME

Le vieux vice-roi a déclaré formellement au cours d'une entrevue que les ministres étrangers à Pékin ne sont pas morts

L'Allemagne n'entendra aucune proposition de médiation tant que la Chine n'aura pas offert réparation pour la mort du baron Von Ketteler.

Londres, 25. — Sir Chih-Chen Lo-Fang-Luh, ambassadeur chinois à Londres, a eu une longue entrevue avec lord Salisbury, hier après-midi. La situation générale a été discutée et le ministre chinois a répété son opinion que sir Claude MacDonald et les autres étrangers à Pékin sont sains et saufs. Lord Salisbury a demandé de nouveau d'être mis en communication directe avec l'ambassadeur anglais à Pékin. A cette demande, sir Chih-Chen Lo-Fang-Luh n'a pu que réitérer ses protestations qu'il ferait tout en son pouvoir pour satisfaire au désir du premier ministre si la chose est possible. Il n'a donné aucun fait nouveau de nature à prouver ses assertions. L'entrevue n'a pas eu de résultat pratique.

En dépit des déclarations du ministre chinois et en dépit de la lettre de sir Claude MacDonald, en date du 4 juillet, une forte impression continue de prévaloir au Bureau des affaires étrangères, que les ministres étrangers ont été massacrés le 6 juillet.

Le correspondant de la Presse Associée apprend que le Bureau des Affaires étrangères n'a pas la moindre preuve de nature à faire accepter comme vraies les protestations des Chinois disant que les étrangers sont encore vivants. La lettre de sir Claude MacDonald, en date du 4 juillet, ne contient rien de plus que les protestations du gouvernement.

M. Wm. Fitch Morgan, membre du parlement, dont les intérêts en Chine sont considérables, a informé le correspondant de la Presse Associée, hier, qu'il

était positif, d'après des informations fournies par ses agents, que les membres des légations étaient vivants, le 9 juillet.

Les fonctionnaires du bureau des affaires étrangères disent que M. Morgan n'a donné aucune preuve de nature à faire croire à ses affirmations. Les ministres du cabinet et les fonctionnaires du gouvernement sont en consultations pour trouver le moyen le plus sûr et le plus rapide de rassurer si les ministres à Pékin sont morts ou vivants.

L'opinion générale en Europe est que les Chinois veulent détourner les ambassadeurs étrangers.

Les négociations menées entre les différentes puissances ont fait se donner l'assurance mutuelle que les expéditions militaires en Chine ont pour but unique la délivrance des étrangers et non le partage de la Chine. Que le gouvernement chinois consente à remettre en liberté les ambassadeurs vivants et aucune puissance n'aura plus raison de continuer ses opérations militaires, si ce n'est l'Allemagne dont le ministre a été assassiné.

Paris, 25. — M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, a reçu du consul de France à Shanghai, le télégramme suivant, en date du 25 :

"Li Hung Chang vient de m'assurer que M. Pichon, ministre de France en Chine, est vivant et a consenti à lui remettre un message de ma part, demandant une réponse avant cinq jours."

Tien-Tsin, 25. — Les Russes annoncent l'intention de prendre le contrôle de toute la ligne de chemin de fer de Takou à Pékin, jusqu'à la cessation des hostilités, alors qu'ils le rendront aux autorités chinoises. L'ambassadeur russe a prouvé fortement l'idée de leur permettre de réparer la ligne en dehors de Tien-Tsin. Il considère que les Anglais devraient avoir l'entreprise et la conduite des réparations.

Pendant ce temps, les Français cherchent à s'assurer le contrôle de tous les chemins de fer de la rivière. On croit que leur intention est de partager ce contrôle avec les Russes.

Un détaché de Tien-Tsin dit que le général Nish a été emprisonné, parce qu'il a refusé de faire la guerre aux étrangers, mais a été remis en liberté à la condition qu'il consentirait à se battre.

Paris, 25. — Quatre dépêches du consul français à Che Fou, datées respectivement des 12, 17 et 18 juillet, ont été reçues par M. Delcassé, ministre des affaires étrangères.

La dépêche datée du 12 dit qu'un courtier venu de Pékin rapporte que le 20 juin, les ministres sont allés dans la légation anglaise et que les marins français ont été libérés. Les ministres ont tenté de s'assurer si les ministres à Pékin sont morts ou vivants et le pèlerin était grand. Le jour où le courrier partait de Pékin, les marins avaient perdu 16 têtes et 17 blessés.

La dépêche en date du 14 annonce la prise de Tien-Tsin.

Le message du 17 dit que Tien-Tsin était calme à cette date. Le consul n'avait reçu aucune dépêche de Paris depuis le 20 juin.

Washington, 25. — Le département d'Etat et la légation chinoise se sont entendus pour fixer à six ou huit jours la limite de temps dans laquelle le gouvernement chinois devra répondre au message du Président McKinley.

Berlin, 25. — Le comte Von Buelow, ministre des affaires étrangères, a répondu aujourd'hui à l'empereur de Chine, lui disant qu'il ne soumettra pas au gouvernement sa demande de médiation, tant qu'il ne sera pas renseigné d'une manière positive et certaine sur le sort des étrangers à Pékin, et que le gouvernement chinois n'aura pas offert réparation pour l'assassinat du baron Von Ketteler, et donné des garanties que sa conduite future sera en harmonie avec la loi internationale et les usages de la civilisation.

New York, 25. — Dépêche particulière de "New York Journal".

Shanghai, 25. — Trois mille troupes russes sont arrivées de Port Arthur à New Chang. Leur marche est barrée par 10,000 Chinois des troupes régulières bien armées et bien exercées. Une bataille est imminente.

Les Chinois sont sur la défensive, mais ne permettront pas aux Russes d'avancer.

Shanghai, 25. — Une dépêche de Tien-Tsin, en date du 19, dit : "La plupart des blessés et des malades américains ont été conduits à Takou, où ils seront embarqués à bord du vaisseau-hôpital 'Solace', qui les conduira aux Etats-Unis."

Une dépêche de Takou, en date du 21, dit : "Chang-Yi, a tenté en vain de prendre des arrangements avec le général commandant les soldats chinois pour la reddition de ces forts. Le général a refusé de se soumettre. Il dit que si les étrangers ne l'attaquent pas, il se maintiendra dans une attitude neutre."

Une dépêche de Tien-Tsin, en date du 23, dit : "Les Chinois venant de la campagne rapportent que les soldats chinois tiennent les Boxeurs, partout où ils les rencontrent, pour raison que les Boxeurs les ont trompés en les entraînant dans une lutte sans espoir."

Un Chinois intelligent dit qu'il considère ces attaques des soldats chinois contre les Boxeurs comme un signe évident de la dissension qui doit inévitablement s'élever dans les rangs des révoltés. "Les soldats de Tien-Tsin se sentent bien mieux à l'aise à Pékin, continue le même Chinois. Alors, je pense que Jung-Lu, commandant en chef des troupes chinoises, et le prince Chun, devraient pouvoir reprendre assez d'influence pour faire la paix, spécialement si les étrangers de la capitale sont encore vivants."

On croit généralement maintenant que le mouvement des étrangers se fera plus tôt qu'on ne l'avait cru d'abord, peut-être même à la fin de ce mois. Bien de défilé, cependant ne sera décidé avant l'arrivée du général Sir Alfred Gaselee, commandant le contingent indien.

Un courrier arrivé de Pékin, hier, rapporte que les étrangers étaient saufs le 10 juillet et qu'il y a eu de sanglants combats entre les soldats chinois et les Boxeurs, dans les rues de la capitale.

Shanghai, 25. — Une dépêche de Tien-Tsin, en date du 18, dit : "Le colonel Beyer, du régiment chinois, le colonel Wozak, du régiment russe et le colonel Aoki, du régiment japonais formeront un gouvernement provisoire pour la ville de Tien-Tsin. A eux sera confiée la tâche de rétablir l'ordre."

Depuis la publication de la proclamation invitant les Chinois bien disposés à revenir à leur devoir, un certain nombre sont revenus en cette ville. Plusieurs serviteurs indigènes sont revenus aux concessions et ont repris leur service chez leurs anciens patrons. La ville indienne présente, cette après-midi, un bien triste spectacle de ruine et de désolation. Les maisons ont été complètement détruites par le feu, allumé par les abus des troupes alliées. On croit qu'il ne reste pas une douzaine de maisons intactes.

Dans l'intérieur de la ville les dommages ont été terribles.

Constantinople, 25. — L'Idrak dit que la Porte examine le projet d'envoyer des troupes en Chine pour coopérer avec les puissances. Ce journal ajoute que le

Sultan est très affecté par les actes de barbarie des Chinois.

Shanghai, 25. — Les Boxeurs se réunissent en grand nombre dans les environs de l'arsenal de Hsien, capturé par la colonne de l'amiral Seymour et maintenant occupé par les troupes russes.

Washington, 25. — Le câblegramme suivant a été reçu au département de la marine :

"Che-Fou, 24. — Message écrit signé Ceng, daté du 4 juillet, reçu à Tien-Tsin, le 21 dit : 'Avons été assiégés deux semaines dans la légation anglaise. Grave danger d'un massacre général par les soldats chinois qui bombardent la légation tous les jours. Envoyez des secours bientôt si vous en envoyez. La ville sans gouvernement. L'armée maîtresse. Massacre de tous les étrangers à Pékin décidé. L'entrée des troupes de secours dans la ville sera probablement chaudement contestée.' — Signé : Thomas."

Le message vient du capitaine Charles N. Thomas, commandant du "Brooklyn".

Washington, 25. — L'adjutant général Corbin a reçu, aujourd'hui, un câblegramme du général Chaffee, annonçant son arrivée à Nagasaki, à bord du transport "Grant". Ce vaisseau prendra du charbon et se rendra à Takou.

Le général Chaffee, à son arrivée, a reçu une dépêche lui annonçant sa nomination comme major-général des volontaires.

Washington, 25. — Le département de la marine a publié, aujourd'hui, le rapport du contre-amiral Kempff, donnant les raisons pour lesquelles il a refusé de se joindre aux vaisseaux des autres puissances dans l'attaque contre les forts de Takou, et donnant un récit de l'attaque qui contient plusieurs détails inédits.

L'amiral Kempff inclut dans son rapport celui du capitaine Wise, commandant du "Monocacy", donnant un récit graphique de l'action. L'explication de l'amiral Kempff pour avoir refusé de prendre part à une attaque contre une puissance avec laquelle les Etats-Unis étaient en paix, est chaudement approuvée par le secrétaire Long.

Voici le rapport de Kempff :

Monsieur, — Je désire déclarer ce qui suit au sujet des événements qui se sont produits avant la résolution prise, hier, par les autres officiers de marine étrangers, de s'emparer des forts de Takou.

20. Jeudi, le 14 juin, le contre-amiral Bruce vint me voir et me demanda ce que je pensais de l'attaque. Je l'informai que je n'étais pas autorisé à entreprendre aucun acte de guerre contre une puissance avec laquelle mon pays était en paix ; que les règlements et les dernières instructions que j'avais reçues du département et du commandant en chef des forces navales des Etats-Unis limitaient à la protection des intérêts américains.

Kempff, dans un rapport au département de la milice, dit pourquoi il n'a pas pris part à l'attaque contre les forts de Takou

La dissension s'annonce dans les rangs des révoltés. La lettre de Sir Claude MacDonald, Missionnaires français assassinés.

30. Le 15 juin, au cours d'une consultation entre les autres officiers étrangers de marine, il fut décidé que la station du chemin de fer à Tong Ku devait être prise (le chemin de fer est sous le contrôle du gouvernement chinois), et dans le cas où aucune troupe du gouvernement chinois agirait contre une troupe d'une nation étrangère, il était entendu que tous devaient agir conjointement. Pour obéir à mes instructions, je ne pouvais me joindre à ceux qui voulaient prendre possession de la propriété du gouvernement chinois, et je ne me souciais guère de prendre part à un tel arrangement sans en avoir été au préalable autorisé.

4. Hier, le 14 juin, les autres officiers de marine étrangers signèrent un pacte, établissant qu'il était nécessaire de s'emparer temporairement des forts Takou, et un avis fut donné au vice-roi à Tien-Tsin, ainsi qu'au commandant des forts. Les conseillers à Tien-Tsin furent informés du mouvement qui se préparait. Je n'ai pas pris part à l'attaque des forts. Le capitaine Wise, commandant du "Monocacy", avait l'ordre de protéger les intérêts américains, ordre qui était basé sur ceux du département, mais dans le cas d'une attaque par une troupe du gouvernement chinois, il devait considérer l'attaque comme une déclaration de guerre, et agir en conséquence.

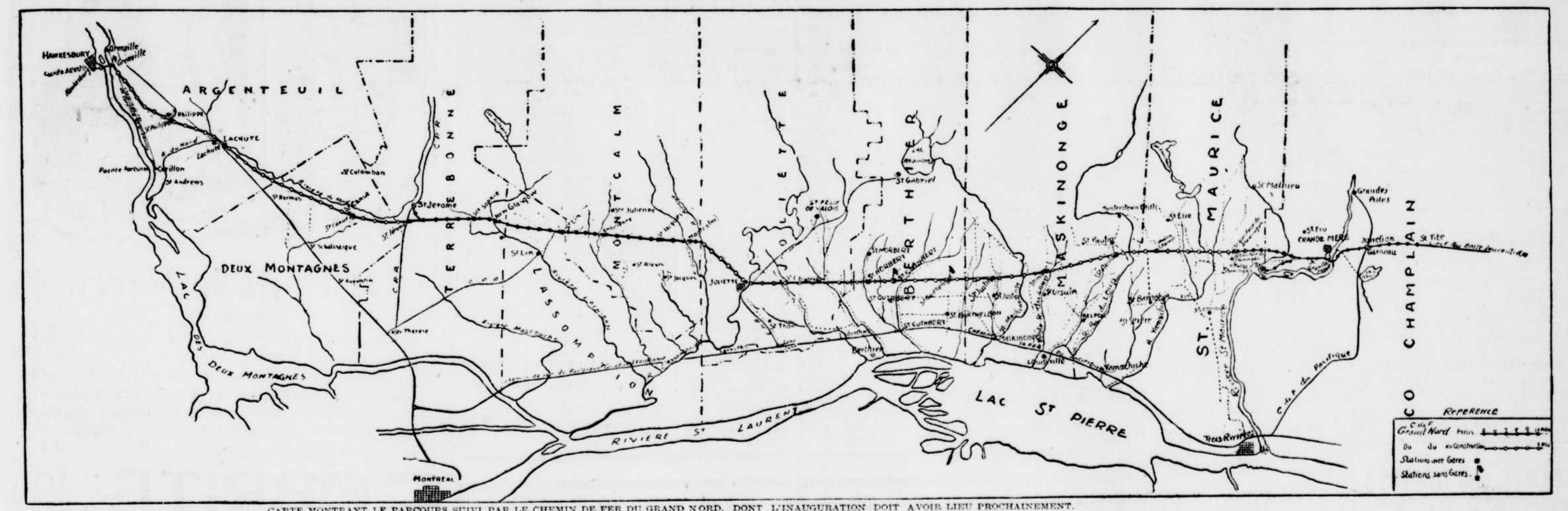
Bien respectueusement,

LOUIS KEMPPF,

Contre-amiral, marine des Etats-Unis.

Paris, 25. — Le consul français à Shanghai télégraphie aujourd'hui que cinq missionnaires français ont été tués par les Boxeurs, dans le district de la Mandchourie.

Shanghai, 25. — Une dépêche de Tien-Tsin en date du 11 : "Les alliés ont perdu cent hommes ce matin en repoussant une attaque dirigée contre la station du chemin de fer. Un régiment de Japonais, un bataillon de Français du Tonkin et les Hong Kong-Sikhs ont pris part à la bataille et ont réussi à chasser les Chinois à la pointe de la balustrade. Ils en ont tué trois cents. Les alliés avaient préparé un mouvement général contre la position chinoise et un contingent du neuvième régiment d'infanterie des Etats-Unis a été détaché à minuit pour préparer la marche ; le mouvement a été remis cependant après le départ d'une partie des troupes à cause d'une difficulté qui s'offre au passage des canons. Les Chinois avaient évidemment été informés du plan car ils s'étaient réunis en nombre considérable en face de la gare. Ces Chinois ouvrirent un feu d'artillerie et de mousquetterie sur les étrangers. Le combat commença à 3 heures et dura deux heures. Ce fut une bataille corps à corps. La compagnie des Japonais qui dirigeait la charge a perdu tous ses officiers. Cinq officiers et 15 soldats japonais, six Français et trois Sikhs ont été tués. Six hommes ont été blessés."



CARTE MONTRANT LE PARCOURS SUIVI PAR LE CHEMIN DE FER DU GRAND NORD, DONT L'INAUGURATION DOIT AVOIR LIEU PROCHAINEMENT.

BONNE ARRESTATION

Un individu que le chef Carpenter croit un danger pour la société

Il s'est déroulé, ce matin, en cour de police, une enquête qui, au premier abord, ne semblait pas offrir beaucoup d'intérêt. Cependant, certaines circonstances qui se rattachent au prisonnier, Samuel Graham, a rendent intéressante. Graham est actuellement accusé d'avoir volé la montre d'or d'une personne qui, après avoir pris un coup de trop, s'était endormie sur un peron de la rue Craig. Nous taisons son nom.

Le reporter de "La Presse", ayant reconnu une ancienne connaissance de la Cour d'Assises, il y a quelques années, est allé aux informations.

En janvier 1898, pendant la nuit, dans

DE RETOUR DU KLONDYKE

Entrevue avec M. Albert Guilbault et M. Georges Tanguay. Ils critiquent les employés du gouvernement et donnent droit à Sir Hibbert Tupper.

M. Albert Guilbault, fils de M. Pierre Guilbault, de Saint-Hermas, est passé à nos bureaux, ce matin, de retour du Klondyke, depuis hier soir.

M. Guilbault n'est âgé que de 23 ans, et déjà il a vu une partie de la Californie et du Yukon.

Il déclare que le territoire du Yukon est très riche, mais que, par suite de l'organisation, il est assez difficile à exploiter.

En 1898 surtout, dit M. Guilbault, nous, les mineurs, avons été horriblement maltraités par les employés du gouvernement.

On ne peut se faire une idée, ici, de l'audace de ces employés. Nous étions exploités, non seulement dans la vente des claims, mais sur toute la ligne. Si nous avions découvert des mines, nous devrions employer toutes sortes de moyens de dissimulation pour pouvoir le garder.

M. Guilbault a dit aussi qu'il avait lu, avec satisfaction, les «vans» plaidoyers de Sir Hibbert Tupper, contre les employés du gouvernement au Yukon, et il déclare que les révélations de Sir Hibbert Tupper, à la Chambre des Communes, étaient un écho assez fidèle de ce qui se passait au Yukon.

Sir Hibbert Tupper a dit la vérité, et il est de mon devoir de lui rendre cette justice, a dit M. Guilbault.

M. Guilbault nous a ensuite présenté un M. Paul Tanguay, de Québec, et de retour du Yukon, lui aussi, hier soir.

M. Tanguay corrobore les déclarations de M. Guilbault, et il ajoute que si le Yukon appartenait à des hommes de progrès, comme les Américains, nous pourrions tirer de ce territoire d'immenses richesses encore inconnues. Le Yukon n'est pas encore assez bien organisé et exploité, dit M. Tanguay.

L'EXCURSION DES MARCHANDS

Remise à demain, beau temps ou mauvais temps

Vu le mauvais temps, l'excursion annuelle des marchands-détailiers de nouveautés, qui devait avoir lieu aujourd'hui, à Chambly, est remise à demain.

Des centaines d'excursionnistes se sont rendus à la gare du Grand Tronc, ce matin, mais ils furent informés par le comité que l'excursion n'aurait lieu que demain.

Le comité exécutif s'est aussitôt réuni à l'hôtel Saint-James, pour conférer avec MM. le Dr Martel et Giroux, les délégués de Chambly, arrivés par le train du matin. Il fut unanimement décidé de remettre l'excursion à demain. En cas de mauvais temps, des mesures ont été prises pour assurer aux excursionnistes tout le confort possible et pour l'exécution du programme. Deux grands bus, bien aménagés, fourniront un succulent dîner et des salles d'amusement.

Le dévouement des organisateurs et des citoyens de Chambly assure le succès de cette fête annuelle du commerce de nouveautés.

Le départ aura lieu demain, à 8.45 précises, beau ou mauvais temps.

Les excursionnistes, grâce à la courtoisie du gérant de la compagnie des pontons électriques de Chambly, pourront visiter les usines de la compagnie, de main toute la journée.

Allons en foule à Chambly, demain !

THOMAS GALLAGHER

La mort le frappe une heure avant l'ouverture de son procès

La justice humaine devait, hier après-midi, instruire la cause de Thomas Gallagher, ébénier bien connu de la division Ste Anne, amené à la prison depuis quelques jours, sous une accusation de fraude, mais l'accusé a été la justice humaine en compassion, frappé subitement par la mort, devant le grand tribunal.

Que de choses imprévues arrivent dans ce bas-monde ! Le prisonnier est décédé hier après-midi, une heure, à ce moment, dans la grande salle de la cour de police, se pressaient avocats et témoins, réunis pour l'ouverture du procès de Gallagher, devant commencer à deux heures précises. Le grand constable entra alors dans la salle et annonça la mort de Gallagher. La cause était détruite, le jugement rendu ; la mort avait fait la besogne.

Samedi dernier, le grand constable Bissette a opéré l'arrestation du défunt, qui était accusé d'avoir tenté la fraude avec ses créanciers. Les cautions requises ne furent pas fournies et Gallagher fut enfermé à la prison jusqu'au jour de l'enquête préliminaire. Le défunt tenait une épicerie dans le quartier Ste Anne, au No 254 de la rue William, coin Eganor. Il y a un mois, les commissaires de licences annulèrent le certificat de vente de boissons accordé à Gallagher, car ce dernier était un de ces ébéniers dénoncés et combattus par le Père Scanlan, pour vente de boissons illégales le jour de dimanche. Le Père Scanlan, appelé à rendre témoignage devant la commission des licences fit à Gallagher un panegyrique qui ne révéla pas des actes de sainteté.

Gallagher perdait son épouse, morte il y a deux semaines, dans des circonstances peu honorables. Mme Gallagher mourut après vingt-quatre heures de maladie.

Samedi dernier, conduit à la prison, Gallagher a toujours été selon le témoignage du Dr Benoit, médecin de ce lieu, sous l'effet d'une prostration nerveuse. La nouvelle de cette mort a causé un émoi parmi les autorités de police et les commentaires vont leur train.

L'AFFAIRE MASSUE-DROLET

La demande pour l'exécution du jugement est renvoyée

L'honorable juge Gill a rendu jugement, ce matin, sur la demande pour l'exécution du jugement provisoire dans la cause de Drolet-Massue, contre J. Z. Resther et al.

La demande pour exécution est renvoyée, attendu qu'elle aurait dû être faite dans le district judiciaire de Richelieu et non dans celui de Montréal.

C'est un tribunal de première instance, dit le savant juge, qui prononce l'exécution des jugements dans une instance.

L'opposition de M. Resther est, en conséquence, maintenue avec dépens.

C'était la première fois que cette question de compétence relative à l'exécution avait été soulevée devant les cours.

OU SONT LES PARENTS ?

Un jeune enfant en détresse au poste de police No 2

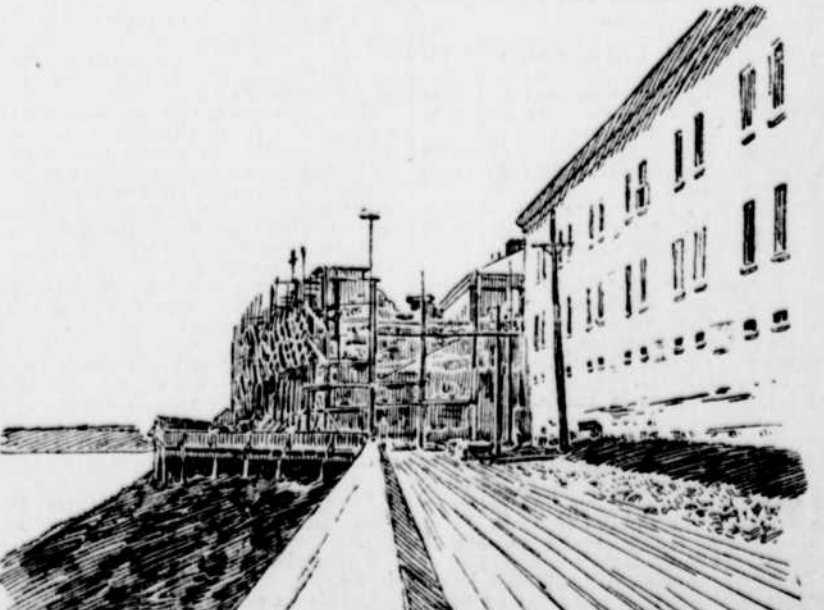
Un poste de police No 2, il y a un jeune garçon du nom d'Elphège Pousant, qui a trouvé protection à la police depuis lundi dernier.

L'enfant dit qu'il est âgé de 6 ans et qu'il demeure dans un village du comté de Nicolet. Son père est arrivé à Montréal, lundi, pour vendre quatre bœufs sur le marché. Il suivit son père jusqu'à cet endroit, mais là, il le perdit de vue et fut recueilli par la police, car il pleurait en errant au hasard. Naturellement, la police est désireuse de savoir où sont ses parents.

Le jeune pensionnaire est dans un tourment d'inquiétude à cause de cette séparation forcée.



LES MURS DE LA CITE DE QUEBEC - Côté du Palais - qui menacent de s'écrouler. Ils s'écroulent en ce moment. Ecrivez rapidement. — Photographie prise par notre correspondant particulier de Québec.



LA FACADE DE LA CITADELLE DE QUEBEC, PRES DES QUARTIERS GENERAUX DE S. E. LE GOUVERNEUR-GENERAL, MENACANT DE S'ECROULER. UNE ENQUETE DES AUTORITES DE QUEBEC EST EN COURS. — Photographie prise par notre correspondant particulier de Québec.

LE PARATRUCHEMENT | VAINES TESTATIVE

Pour arrêter, à main armée, un train de passagers

Coluche, 25 — D'après les rapports de la police, une tentative audacieuse a été faite, hier, pour arrêter un train de passagers "Big Four", devant arriver ici à 6 heures. Heureusement le coup a raté, grâce à l'avertissement donné à temps par les autorités. Six hommes et trois garçons, tous armés de revolvers attendaient toute l'après-midi, à la gare de la gare, pour arrêter le train. Les hommes de police se rendit à toute vapeur sur les lieux et les bandits firent feu sur eux.

Les gardiens de la paix ripostèrent. Après un combat de quelques minutes la police sortit et captura les trois garçons qui elle trouva deux pistolets chacun.

COURRIER DE QUÉBEC

Québec, 25.—La nuit dernière, la vitrine du magasin de chaussures de M. Bétonneau, rue de la Couronne, a été enfoncée et une paire de chaussures a été volée. Le détective Forgeur, l'affaire en mains, a saisi le voleur.

—Le comité de police a destitué le sergent Beaulieu, pour cause de vieillesse, et a nommé le constable Letarte à sa place. Deux nouveaux constables, les nommés H. Copeman et Brousseau, ont été nommés par le comité.

—La Cour de police était bondée cet avant-midi. Une vingtaine de causes du Revenu ont été appelées. Maître Lane représentait seize hôteliers sans licence. Il

—Quatre personnes ont été condamnées par défaut à l'amende ordinaire. M^{re} Roy occupait pour une dame veuve O'Brien. Il déclara qu'il était prêt à procéder. A la grande surprise des gens présents, M. J. O. Goulet, député-percepteur du Revenu, entra dans la boîte pour faire

la preuve. M. Goulet subit un assaut de la part de l'avocat de la défenderesse. Il y eut prise de bec, mais tout rentra bientôt dans l'ordre, les avocats du Revenu ayant décidé de suspendre la cause parce que la preuve est incomplète.

— On raconte qu'un épicier de la Côte St Georges a été victime d'un vol assez cocasse. Deux étrangers bien mis sont entrés chez lui, sous prétexte d'une port-fait

entre eux. Un des étrangers expliqua la nature du pari. Il s'agissait de savoir si le chapeau de l'un d'eux pouvait contenir un gallon de melsse. Nos deux originaux convinrent de payer le prix de la melsse et l'épicier versa en riant le liquide sucré dans le chapeau. En moins de temps qu'il en faut pour l'écrire, celui qui tenait le chapeau le versa sur la tête de son adversaire.

compau et renversa sur la tête du marchand, l'aveuglant complètement avec le contenu. Durant ce moment, son co-pain allégeait la caisse de l'épicier de quelque quarante dollars. Les deux effrontés voleurs ne laissèrent pas leur

adresse. Il n'y a que le malheureux épici-
er qui ne rit pas du tout de cette ma-
nière peu banale de voler.

— Bull' Dickson, le frère du jeune
John Dickson, l'auteur du meurtre de
Pépin, de Limoilou, a été arrêté cet
après-midi, par le sergent détective Pa-
triv, sous l'accusation d'assaut grave et
batterie sur la personne d'un nommé Si-
mard.

—Le jugement dans la célèbre cause du constable Coulombe contre le charretier Berthiaume ne sera rendu que demain par le magistrat de police Angers.

—Le comité des chemins a décidé de faire paver en blocs d'asphalte les rues de La Fabrique, du Trésor et Ste Anne ; aussi une partie des rues Dauphine et McMahon, de même que l'autre bout de la Grande Allée jusqu'à la barrière, St

MORT SUBITE

Un vieillard de 76 ans, d'origine allemande, du nom de Phillips Sidle, et indisposé depuis quelques jours, est mort subitement, vers onze heures, ce matin, dans une habitation, portant le No. 202

Le coroner a été averti.

— TARIF —

Naissance— 25c chaque insertion
(suivant la formule)
Parrain et marraine, 25c extra

Mariage— 50c chaque insertion
(suivant la formule).

Décès— 50c pour une fois — 25c
pour les insertions sup-
plémentaires.

Service Anniversaire

50c chaque fois.
Payable d'avance.

NAISSANCES

WELLS — A Valleyfield, le 21 juillet courant, l'épouse de M. Narcisse Wells, un fils,

FARRAL et marraine, M. Georges Wells et Mlle Blanche E. Laberge.

DECES

BUSSIERE — A Sainte-Cunégonde de Montréal, le 23 courant, à l'âge de 69 ans, est décédée Dame Adélaïde Lafrenière, épouse de Isais Bussière, boucher.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

BOURDON — En cette ville, le 24 courant à l'âge de 78 ans et 7 mois, Pierre Bourdon.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funéraire partira de la demeure de M. Louis Bourdon, 10 rue Saint-Jacques, à 6 heures, pour se rendre à l'église Saint-Christophe, à 6 h. 30, au cimetière de la Côte-de-Neiges, à 7 heures, pour se rendre à la sépulture.

BOUDRIAS — A la Côte des Neiges, Québec, le 24 courant, à l'âge de 76 ans et 9 mois, Julien Boudrias, bourgeois.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira de sa demeure, à 8 heures, pour se rendre à la chapelle de la Côte des Neiges, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 42

CUSSEON — A Saint-Henri de Montréal, le courant, à l'âge de 58 ans et 9 mois, Rose Du Lima Cusson.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 2^e courant. Le convoi funéraire partira de la demeure de son beau-frère, F. Sigouin, No 365¹/₂ rue Notre-Dame, à 7 15 heures, pour se rendre à l'église Saint-Henri, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

DESJARDINS — En cette ville, le 24 courant, à l'âge de 4 mois et 22 jours, Joseph-Ernest, Armand, enfant de M. Auguste Desjardins, marchand.

Funérailles privées.

DAOUST — A St Henri, le 24 courant, l'âge de 19 ans et 4 mois, Lillian Daoust, fille bien-aimée d'Aleixis Daoust.

Le service funèbre aura lieu vendredi, le 25 courant, à 10 heures, à la messe de 10 heures.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LUSSIER — A St Henri de Montréal, le 2 courant, à l'âge de 1 an, 7 mois et 4 jours Joseph-Armand, enfant bien-aimé de J. Lussier, croix.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 courant, la convol funèbre partira de la

LECLAIR — En cette ville, le 25 juillet, l'âge de 4 mois et 19 jours. Marie-Louise Julienne-Bernadette, enfant de M. Edgard Leclair, marchand-tailleur, No 494 rue St Laurent.
Funérailles privées.

MASSICOTTE — A Verdun, de Montréal. Le 24 courant, à l'âge de 72 ans, est décédé, M. Jos. Massicotte.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funéraire partira de la demeure de son fils, avenue C. P. R., à 7 1/2 heures pour se rendre à l'église paroissiale et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICHARD — En cette ville, le 23 courant,

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.
